

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 49 minut. matin,	Express.
4 — 10 — —	Express.	11 — 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 36 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	8 — 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

L'Empereur a signé, le 9 avril, le décret suivant :

« Vu les décrets du 24 février, 16 avril et 8 décembre 1854, portant interdiction d'exportation et réexportation ou de transit des objets propres à la guerre ;

» Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département des finances et notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

» Avons décrété et décrétons ce qui suit :

» Art. 1^{er}. Sont abrogés nos décrets des 24 février, 16 avril et 8 décembre 1854. »

La Gazette de Londres, du 10 avril, publie le décret qui abolit les restrictions apportées à l'exportation des marchandises pour la Russie.

A Saint-Petersbourg, le 5 avril, le ministre des finances avait fait la publication suivante :

« En conséquence de la signature de la paix, les rapports commerciaux entre les puissances belligérantes sont rétablis.

» Les navires de commerce occidentaux sont admis dans les ports russes.

» La navigation libre sous pavillon russe est rétablie. »

On voit qu'à Paris, de même qu'à St-Petersbourg et à Londres, les gouvernements agissent comme si les ratifications du traité du 30 mars étaient déjà échangées. (Constitutionnel.)

Le Moniteur et la Gazette de Londres, dans leur dernier numéro, donnent entièrement gain de cause à nos appréciations sur la rentrée immédiate du commerce européen dans les conditions habituelles à l'état pacifique. Toute espèce de prohibition cesse de frapper, en France aussi bien qu'en Angleterre, l'expédition, en Russie, des matières ou objets de fabriques réputés marchandises de guerre. La question est donc close sur ce point.

Quant aux autres objets secondaires à débattre, dans le sein du Congrès, leur prompt disparition de l'ordre du jour des plénipotentiaires ne fait pas non plus question. On tient généralement pour avéré qu'il n'y a plus même à cet égard, aucune dis-

sidence notable, et cela est si vrai que le Parlement britannique ne s'occupe plus que des améliorations intérieures qu'il avait depuis si longtemps délaissées. La quiétude dans les régions officielles du Gouvernement anglais est si complète que la Chambre des Communes n'a pas craint d'aborder et de résoudre dans sa séance du 9 l'une des questions religieuses et politiques qui paraissaient naguère le plus insolubles. — Havas.

On lit dans le Pays, sous la signature Bousquet :

« Les journaux étrangers se plaisent à assigner chaque jour une date plus ou moins prochaine au départ des plénipotentiaires en ce moment réunis à Paris. Ces renseignements nous paraissent manquer de vraisemblance. Comme nous l'avons déjà dit, si les usages et les précédents diplomatiques sont observés, l'échange de toutes les ratifications doit avoir lieu en séance solennelle et être constaté par un dernier protocole final. Par conséquent, nous avons lieu de croire qu'aucun des plénipotentiaires ne quittera Paris avant que cet échange ne soit effectué dans la forme requise.

» Au surplus, il n'est pas impossible que ces ratifications soient données plus tôt qu'on ne le pense généralement. Déjà le manifeste de l'empereur Alexandre prouve que, du côté de la Russie, il n'y a aucun obstacle à prévoir. On a dit à ce propos que les travaux du congrès continueraient même après l'échange des ratifications. Dans ce cas, nous inclinons à penser qu'une commission, composée de seconds plénipotentiaires de chaque puissance, serait chargée de traiter un certain nombre de points réservés par le congrès, et qui ne comprendraient d'ailleurs que des questions de pure réglementation. »

Nous donnons, sous toute réserve, l'extrait suivant de la correspondance de Paris du Times, du 9 avril :

« Le Congrès se propose de traiter la question d'Italie et l'on s'attend à une vive discussion.

» Il paraît que l'Autriche, qui avait montré une vive répugnance à évacuer les Principautés danubiennes, a cédé sur ce point.

« On croit généralement que le Congrès pourra finir ses travaux cette semaine ou au commence-

ment de l'autre.

» On parle généralement du voyage de l'empereur Napoléon en Algérie après la ratification du traité de paix. Des ordres ont été donnés pour accélérer l'achèvement du câble électrique de Cagliari à Alger, sans perdre de temps. La raison en est, dit-on, le voyage de l'Empereur. »

Un correspondant de Constantinople transmet à l'Univers une pièce très importante : c'est une annexe au hattî-schériff, publié le 18 février. Cette pièce, qui n'a encore reçu aucune publicité, est une satisfaction donnée aux réclamations des ambassadeurs de France et d'Angleterre sur le point le plus délicats des réformes accordées en faveur des chrétiens. Il s'agit de la question relative aux sujets ottomans qui abandonneraient l'islamisme pour un autre culte, question sur laquelle lord Redcliffe avait tout particulièrement insisté. Voici une traduction exacte de la note qui a été remise aux ambassadeurs des deux puissances alliées dans les premiers jours du mois de février 1856 :

« Les communications que Votre Excellence a été, à différentes époques et tout récemment encore, dans le cas de faire à la Sublime-Porte, verbalement et par écrit, au sujet des questions religieuses, ont été de notre part l'objet d'un examen approfondi.

» S. M. le Sultan apprécie hautement et dans toute leur importance les services signalés que l'amitié de son auguste alliée, la cour de la Grande-Bretagne, et celle de ses autres alliés en général, ont rendu de tout temps, et plus particulièrement dans des circonstances récentes, à son gouvernement, et le peuple ottoman leur en gardera au fond de son cœur une éternelle reconnaissance.

» La Sublime-Porte ne peut donc qu'être animée du désir réel de faire droit, dans la mesure du possible, à toutes les demandes qui lui viennent de leur part ; et comme, d'un autre côté, elle connaît quel est l'esprit des temps modernes, je m'empresse, sur l'ordre de S. M. le Sultan, de faire part à Votre Excellence de la résolution qui a été arrêtée à ce sujet :

» La Sublime-Porte renouvelle et confirme les assurances qu'elle a données dans le temps aux gouvernements de France et d'Angleterre, relative-

FEUILLETON

MAITRE CAYEUX.

(Suite.)

Les larmes de Rose recommençaient à couler depuis un instant sous la pression de cette logique puissante, non qu'elle suffît à désespérer son amour ; l'amour d'une jeune fille prend deux racines au fur et à mesure que la raison en coupe une, mais parce qu'il lui sembla voir dans les opinions de l'avoué une invincible prévention qui exagérait les défauts d'Amédée et ses qualités à elle.

— Mon oncle, reprit-elle, vous savez que si mon cœur a pu s'égarer dans une voie dangereuse, il reviendra, dut-il se déchirer et se meurtrir aux épreuves du retour ! L'honnêteté d'une jeune fille consiste dans sa soumission à la sagesse de ses parents, je ne l'ignore pas, et vous me trouverez toujours disposée à l'obéissance. Mais permettez-moi de vous dire que nous n'avons pas jugé tous deux de la même façon le caractère de M. Amédée.

J'ai commencé à l'aimer, en le croyant bon et généreux. Je vais vous avouer mon secret : il vous paraîtra peut-être puéril, mais alors, mon amour n'est pas bien fort, car il est fondé uniquement sur cette base. Il y a bientôt trois ans de cela, en allant un jour avec ma mère

à votre campagne, comme nous avions pris place dans le coupé de la voiture, je remarquai l'air de jeunesse et de distinction vraiment extraordinaire du conducteur, entre les mains duquel nous payâmes nos places. On aurait dit un élégant rhétoricien, transformé depuis la veille. Plusieurs voyageurs firent la même observation que moi. Le conducteur ne pouvait en être flatté ni offensé, car il était à sa place habituelle : il ne nous entendait pas. Un vieux Monsieur, qui paraissait connaître tous les habitants de la ville et des environs, donna à voix haute l'explication du mystère à un de ses amis : « Ce jeune homme, dit-il, est d'excellente famille, et même d'origine bourgeoise assez matinée de noblesse ; il est l'aîné de sept enfants, et son père est malade. Depuis huit jours, en sortant du collège, il a accepté avec joie ce poste modeste qui lui assure trois francs par jour. Jusqu'à ce que son père soit rétabli, il sera de cette manière la Providence de sa famille. » Un mois après, le conducteur d'omnibus devenait clerc chez vous, mon oncle. C'était si peu une admiration physique qui s'était gravée dans mon souvenir, que je dînai avec M. Amédée, à votre table, sans le reconnaître. Mais après, une circonstance futile en elle-même, un indice de pauvreté que je surpris dans son extérieur, me rappela tout-à-coup le collègien qui s'était fait conducteur de voiture,

pour nourrir sa mère et ses sœurs. Ce souvenir déterminait l'élan de mon cœur, parce que je me dis : Le jeune homme élevé d'après les usages du monde, d'après les vanités du collège, qui, à vingt ans, à l'heure de la vie où le vent de l'orgueil souffle sur toutes les actions, trouve le courage de vaincre de la sorte son amour-propre pour soulager l'infortune des siens, est doué d'une âme généreuse et noble. Ce jeune homme-là, je l'aime et je l'aimerai pendant toute ma vie ! Voilà l'histoire de mon amour, mon oncle.

— Hein ! fit maître Cayeux embarrassé, ça lui aura servi d'avoir été conducteur d'omnibus ! Décidément, le métier n'est pas aussi mauvais qu'il le paraît. L'histoire, que ce monsieur a si mal à propos racontée devant toi en voiture, m'a été racontée ici même par l'abbé Rouquette. Et alors, moi aussi, j'ai cru aux bons sentiments de ce jeune homme ; mais mon illusion n'a pas été de longue durée ; j'ai bientôt pénétré cet esprit léger que nulle puissance humaine ne contiendra dans le devoir et que le moindre souffle extérieur détournera du droit chemin. Rien qu'à la manière dont ce jeune homme reçoit chaque mois le peu d'argent que je lui compte, rien qu'à l'expression de sa physionomie en ces courts moments, j'ai deviné ses appétits désordonnés. Il n'est pas encore tombé dans de grands écarts, parce que la

ment à la question des renégats. La Sublime-Porte déclare, en outre, que la décision prise à cette époque sera désormais appliquée à tous les renégats en général.

» En portant de la manière la plus expresse cette détermination rassurante à la connaissance de Votre Excellence, je me flatte de l'espoir que votre auguste cour voudra bien y voir une nouvelle et effective preuve que la Sublime-Porte se plaît à ne pas opposer des difficultés gratuites à toute demande dont la réalisation lui paraît praticable, et qu'à ce titre cette notification sera accueillie par votre auguste cour avec une véritable satisfaction.

» Je saisis cette occasion, etc. Signé: FUAD. »

On nous écrit de Berlin, le 8 avril :

« Le *Moniteur prussien*, publie une note sur la conclusion de l'armistice identique à celle qu'a publiée le *Moniteur français*. Nous apprenons que cette note a été concertée dans le Congrès pour être publiée dans les organes respectifs des divers gouvernements représentés aux conférences de Paris.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, 10 avril. — « On apprend de Saint-Petersbourg que l'Empereur vient de confirmer toutes les dispositions prises par ses prédécesseurs en faveur des provinces baltiques, garantissant, par sa parole impériale, de les conserver et maintenir intactes, sans le moindre changement. »

(Constitutionnel.)

Londres, 10 avril. — « Le *Morning-Post* dément le bruit qui a couru que sir Edmund Lyons devait remplacer lord Stratford de Redcliffe, comme ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Constantinople. Sir Edmund Lyons va dans la Méditerranée reprendre son commandement naval. » — Havas.

Madrid, mercredi 9 avril. — « La *Gazette* confirme que l'émeute qui a éclaté le 4 à Valence a eu pour prétexte le remplacement militaire. Les nouvelles reçues aujourd'hui annoncent que l'ordre était rétabli dans cette ville.

Les Cortès ont approuvé le plan financier des progressistes.

La loi de désamortissement sera exécutée dans les provinces basques. On n'a aucune crainte que l'ordre puisse y être altéré.

Le maréchal Espartero partira le 22 pour Valladolid. » — Havas.

Quoique prévue, la nouvelle de la signature de la paix, annoncée le 31 mars, à sept heures du matin, par une salve de cent et un coups de canon, a produit la plus vive impression à Constantinople. Elle est partagée par toutes les classes de la population, nous dit notre correspondant, et l'on s'occupe déjà de l'évacuation de la Crimée; une des dépêches télégraphiques, arrivées le 30 mars, annonce l'envoi d'un des aides-de-camp de l'Empereur auprès du maréchal Péliissier, avec des instructions à ce sujet. La flotte à vapeur est attendue de Toulon pour le transport des troupes. L'escadre anglaise revient également de Malte dans ce même but.

A Constantinople, tous les établissements russes occupés par les alliés vont être vidés. D'autres locaux ont déjà été assignés aux différentes administrations qui les ont occupés depuis le commencement de la guerre.

Il paraît qu'il n'y aura pas d'occupation militaire en Turquie, comme il en a été un instant question, et que les alliés feront, au contraire, tout ce qui dépendra d'eux pour retirer leurs troupes dans le délai fixé par leur traité avec la Porte. Il ne restera à Constantinople que les malades qui ne pourront pas être transportés et quelques petits dépôts jusqu'à l'entière évacuation.

« On s'attend, ajoute notre correspondant, à ce que la conclusion de la paix occasionne quelque perturbation dans le commerce, surtout parmi les spéculateurs qui, dans la prévision de la continuation de la guerre, avaient réuni d'énormes approvisionnements pour la fourniture des armées. La plupart des denrées qui composent ces approvisionnements, dont le marché est encombré, ont déjà éprouvé une très-forte baisse, et on ne voit guère où cela s'arrêtera.

» Les spéculateurs comptent bien sur un débouché à Odessa, mais il est à craindre qu'ils n'y arrivent trop tard. En somme, il va y avoir infailliblement des pertes considérables sur la place de Constantinople; mais comme elles seront en partie supportées par des maisons qui ont déjà fait des bénéfices énormes dans ces sortes d'affaires, le mal n'est pas considéré comme très-grand.

» A propos de spéculateurs, ceux de Londres et de Paris paraissent vouloir considérer la Turquie comme une Californie plus rapprochée qu'ils se préparent à exploiter sur une grande échelle. Chaque jour le gouvernement reçoit de nouvelles propositions pour des établissements de banques, de chemins de fer, d'éclairage par le gaz, de bateaux à vapeur, d'usines, de colonies agricoles, etc., etc. Quelques-unes de ces propositions peuvent être sérieuses; mais toutes ne le sont pas également, et plusieurs de ces compagnies se contenteraient d'obtenir le privilège qu'elles demandent pour le mettre aux enchères sur les bourses de Paris et de Londres. Le gouvernement ne l'ignore pas et se tient, dit-on, sur ses gardes.

» On prétend qu'une compagnie de Londres, représentée par une maison anglaise de Smyrne, a obtenu la concession d'un chemin de fer entre cette ville et Aïdin.»

Ismaly-Pacha, commandant en second de l'armée d'Asie, sous les ordres d'Omer-Pacha, devait partir le 31 mars pour se rendre à son poste. Il a fait sa visite de congé à M. l'Ambassadeur de France, avec qui il a eu une assez longue entrevue. Quant à Omer-Pacha, on ne savait rien de positif sur l'époque de son départ; il y a même des gens qui le mettent en doute, à présent surtout que la paix est signée.

Il y avait un peu d'amélioration dans l'état sanitaire. Le corps médical et, en général, tout le personnel attaché au service des hôpitaux ont fait des pertes sensibles. Le dernier paquebot amené de France quinze sœurs de charité destinées à remplacer une partie de celles qui ont succombé dans l'exercice de leurs saintes fonctions. — L. Boniface.

(Constitutionnel.)

FAITS DIVERS.

M. le commandant en chef des forces navales françaises dans la mer Noire a rendu compte à S. Exc. le ministre de la marine et des colonies des circonstances de la célébration de l'heureuse délivrance de S. M. l'Impératrice et de la naissance du

Prince Impérial.

Après une inspection des équipages, la grande nouvelle, officiellement annoncée, fut accueillie par nos braves marins aux cris répétés de: *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le Prince Impérial!* Un *Te Deum* fut chanté en chœur et en musique, sous la direction de M. l'aumônier en chef, à bord du *Napoléon*, en présence des états-majors et des détachements de marins de tous les bâtiments.

A midi, tous les navires furent pavés et le vaisseau amiral fit une salve de 101 coups de canon, en même temps que les batteries de terre l'exécutaient de leur côté et que les navires de la marine britannique joignaient leurs manifestations aux nôtres.

Une double ration de vin fut distribuée aux équipages, et le soir il y eut grand spectacle à bord du *Napoléon*. Jamais plus heureux événement n'était venu faire éclater une plus grande satisfaction.

(Constitutionnel.)

— On a signalé la rapidité avec laquelle la nouvelle de la signature de la paix avait été transmise aux points les plus éloignés de la France. Mais beaucoup plus près de nous, la célérité n'a pas été la même. Croirait-on que samedi dernier, le 5 de ce mois, des cultivateurs sont arrivés au marché de Troye sans connaître la nouvelle, et que surpris de la baisse survenue dans les céréales et qu'on justifiait en leur annonçant le grand événement, ils ont cru qu'on voulait les rendre victimes de quelque manœuvre? Il a fallu que le commissaire leur confirmât que la paix était faite pour qu'ils y crussent.

(Idem.)

— Pendant son excursion en Finlande, l'Empereur Alexandre s'est rendu dans la petite ville de Borgo, pour y poser la première pierre du monument qu'on va élever au pêcheur Beukels, au moyen d'une souscription ouverte quelque temps avant la guerre.

Ce pêcheur, né à Biervliet, près de l'Ecluse vers le milieu du XIV^e siècle, eut le premier l'idée simple et utile de saler et d'encaquer les harengs. Jusqu'à lui, ce poisson précieux, pêché en quantités innombrables, était transporté dans de grands chariots sur les marchés des villes, et quoique vendu à vil prix, repoussé par le pauvre autant que par le riche, à cause de la décomposition précoce à laquelle il était soumis. Beukels, en appliquant à sa conservation le procédé de la salaison, a créé pour les pays du nord de l'Europe une industrie qui fait leur richesse et qui fournit depuis, aux classes pauvres, un aliment excellent et d'un prix peu élevé.

Le pêcheur Beukels, après avoir doté sa patrie du bienfait de son idée, vint en Finlande, où il fit connaître ses procédés, qui bientôt se répandirent dans toutes les provinces baltiques, où sa mémoire est vénérée des populations du littoral. Il retourna dans son pays vers la fin de sa vie, et il mourut en 1397. L'empereur Charles-Quint visita son tombeau, et Pierre-le-Grand fit une pension à l'un de ses descendants.

(Idem.)

— Parmi les épisodes auxquels a donné lieu le départ de la classe de 1855, la *Vérité* cite celui-ci, dont le dénouement a eu lieu samedi, rue de Thionville, à Lille :

« En 1835, dans une commune du canton d'Armentières, une jeune fermière, qui s'était mariée l'année précédente avec le sieur X..., trouva chez

Providence longanime le retient par certaine courroie détestée : il ne dispose pas de cinq sous vaillants, heureusement pour lui ! Ses émoluments ne sortent de ma caisse que pour tomber dans celle de son boulanger. Mais, gare au jour où dame Misère lâchera le collier, ne fût-ce que pour une heure ! L'explosion d'une poudrière est déterminée par une étincelle, la ruine de ce cerveau sera consommée par une pièce d'or, telle est mon opinion sur ce jeune homme, et je n'en changerai probablement jamais !

— L'avenir vous prouvera que vous vous êtes trompé, dit Rose d'une voix entrecoupée par de nouveaux sanglots.

— C'est possible; mais je n'en veux pas faire l'épreuve à tes dépens. Tu emploieras les forces que te donne ta raison à dominer les égarements de ton cœur. Et, à compter de ce moment, si tu ne veux pas désoler ma vieillesse et celle de tes parents, tu termineras ce songe dangereux. Il le faut, je l'exige.

— Mais si, avec le temps, voulut hasarder Rose accablée, les causes de votre mécontentement disparaissent-elles ?

— Pas de chemins de traverse, pas d'hésitations ! M. Amédée n'est pas fait pour me succéder. Je ne sais pas comment j'en suis réduit à te dire des choses si évidentes !

tes ! Ne parlons plus de ce jeune homme, je t'en prie, et que ce soit la dernière fois que nous ayons à prononcer son nom !

— Vous allez donc le renvoyer ? demanda-t-elle en tremblant et d'une voix si douce que l'avoué en fut attendri.

— Tu vois bien que tu t'occupes encore de lui ! dit-il.

— Ne le renvoyez pas, je vous en conjure, mon oncle, et dussé-je en mourir de douleur, j'oublierai qu'il existe !

— Je verrai ce que je dois faire, répondit maître Cayeux en se levant, afin d'échapper à l'émotion que lui causait le regard éploré de sa nièce.

— Quelle que soit votre décision, prononça-t-elle, je vous en serai reconnaissant, mon oncle, car je sais que vous m'aimez et que vous voulez mon bonheur.

— Tu n'as pas à en douter, dit-il laconiquement et en se détournant pour cacher le trouble qui venait trahir sa tendresse.

— Bonsoir, mon oncle.

— Elle sortit de l'étude lentement, espérant que maître Cayeux la rappellerait pour récompenser sa soumission pour un baiser paternel; mais il ne souffla mot, car il se méfiait de l'effet qu'eût pu produire la moindre apparence d'attendrissement.

— Et c'est ce mauvais drôle qui me cause ce chagrin ! s'écria-t-il dès qu'il fut seul. Oh ! comme je vais vous le congédier ! Et encore, non, reprit-il après un instant de réflexion, je ne crois pas prudent de le congédier tout de suite. Son brusque départ coïnciderait avec la tristesse qu'on ne manquerait pas de remarquer sur le visage de ma nièce; et il aurait des bavardages évidents. Il n'en faudrait pas davantage pour compromettre la réputation de cette chère enfant.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 10 AVRIL.

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 75 40.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 92 50.

BOURSE DU 11 AVRIL.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 75 50.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 93.

P. GODET, propriétaire - gérant.

elle, le lendemain de son accouchement, un autre nouveau-né qui, d'après la rumeur publique, avait été abandonné par une jeune servante d'une commune voisine, victime de la séduction dudit X...

» Quoi qu'il en fût, la jeune femme prit l'enfant, le plaça à côté du sien et elle donnait le sein à tous les deux quand son mari rentra. Touché de cet acte, X. remercia sa digne femme, renouvela des serments de fidélité dont elle était digne, et les deux garçons, baptisés le même jour, ont grandi tous deux dans la maison; ils avaient aussi tous deux subi le même sort cette année; l'enfant naturel avait pris un bon numéro et le fils légitime, moins heureux, était désigné pour partir.

» Témoin de la douleur de ses parents adoptifs, le premier, sans rien dire, remplit les formalités nécessaires pour devenir le substituant de son frère, et, samedi, il quittait Lille afin de se rendre à Metz, au 20^e bataillon de chasseurs à pied. Inutile d'ajouter qu'il était accompagné, au moment du départ, de sa mère nourricière et du jeune homme qu'il remplaçait. Bien des larmes furent versées, et, en le quittant, ils lui promirent de ne lui laisser manquer de rien, l'assurant, en outre, qu'à son retour du service il trouverait une famille qui serait toujours heureuse de le recevoir. »

— Nous apprenons, dit le *Moniteur de l'Oise*, que l'Empereur dans son inépuisable bonté, vient d'accorder la somme nécessaire pour l'exonération du service militaire d'un jeune soldat du canton de Neuilly-en-Thelle, dont la femme est accouchée dans la journée du 16 mars.

— On écrit de Marseille, le 9.

« A peine a-t-on appris dans notre port la levée du blocus des ports russes, que notre commerce s'est hâté de reprendre ses anciennes relations avec Odessa. Deux navires sont en charge pour la mer Noire et un autre pour la Baltique. »

(Constitutionnel.)

— Le tableau suivant, que publie le *Journal d'agriculture pratique*, dans le résumé commercial de 1855, est très-intéressant.

Prix moyen général de l'hectolitre dans toute la France en 1855.

Quinzaines.	fr.	Quinzaines.	fr.
1 ^{re} de janvier...	27,45	1 ^{re} de juillet...	28,91
2 ^e —	27,36	2 ^e —	28,02
1 ^{re} de février...	27,10	1 ^{re} d'août.....	28,92
2 ^e —	27,20	2 ^e —	31,04
1 ^{re} de mars....	26,52	1 ^{re} de septembre	31,99
2 ^e —	26,33	2 ^e —	32,80
1 ^{re} d'avril.....	26,49	1 ^{re} d'octobre...	32,86
2 ^e —	26,36	2 ^e —	32,65
1 ^{re} de mai.....	26,57	1 ^{re} de novembre.	33,07
2 ^e —	27,76	2 ^e —	33,54
1 ^{re} de juin....	29,08	1 ^{re} de décembre.	33,77
2 ^e —	29,27	2 ^e —	33,43

Dans le deuxième semestre de 1855, les cours ont pris des proportions plus considérables qu'en 1853 et en 1854; cependant, ils n'ont point atteint le prix moyen de mars 1847, qui a été de 36 fr. 90.

Les animaux amenés et vendus sur les marchés de Sceaux et de Poissy se sont répartis ainsi qu'il suit :

	1852.	1853.	1854.	1855.
Bœufs....	172,261	176,295	153,250	163,506
Vaches...	54,647	58,154	56,502	40,253
Veaux....	"	"	37,156	51,753
Moutons..	1,126,478	1,509,638	1,032,537	1,014,953

Les prix moyens offrent un mouvement de hausse un peu moins prononcé que sur les céréales et les farines.

Prix moyen du kilogramme de viande sur pied.

	1852.	1853.	1854.	1855.
Bœufs. F. »	86	F. 1 01	F. 1 28	F. 1 30
Vaches.	» 75	» 89	1 11	1 10
Veaux..	1 12	1 25	1 58	1 50
Moutons	1 04	1 21	1 29	1 49

— C'est jeudi qu'a eu lieu, ainsi qu'on l'avait annoncé, l'élection de deux nouveaux académiciens appelés à occuper les fauteuils laissés vacants par MM. le comte Molé et de Lacretelle.

M. Biot, a été élu au premier tour de scrutin par 20 voix sur 34, en remplacement de M. Lacretelle.

M. de Falloux a été élu au troisième tour de scrutin, à une seule voix de majorité, en remplacement du comte Molé.

M. Emile Augier était le principal concurrent de M. de Falloux. — Havas.

— *Le Figaro*, du 10, annonce que l'Empereur a eu la bonté de lui pardonner tous ses péchés, en lui faisant remise de la prison, de l'amende et de la suppression qu'il avait encourues. — Havas.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, le 11 avril. — « La grande fête donnée hier soir à l'ambassade ottomane par le grand visir, Aali-Pacha, a résumé toutes les splendeurs de la féerie orientale; les femmes les plus élégantes du monde officiel s'y trouvaient, ainsi que tous les ministres et plénipotentiaires faisant cortège à Sa Majesté Impériale accompagnée du prince Napoléon et de la princesse Mathilde. Le bal s'est continué fort avant dans la soirée. » — Havas.

AVIS.

M. Sorel, ingénieur à Paris, concède à M. Cazeaux, médecin-dentiste à Tours, le droit exclusif d'employer son mastic chimique; acte notarié, étude de M^e Thouard à Paris.

Ce ciment, qui est d'une blancheur inaltérable, devient aussi dur que la dent en lui rendant sa forme primitive. Il possède aussi des principes anti-septiques qui guérissent la carie. Le ciment chimique remplace l'or qu'il n'est pas toujours possible d'employer, ainsi que les amalgames métalliques dans lesquels il entre du mercure qui a toujours pour effet de noircir les dents.

Le prix Montyon accordé par l'Académie des sciences, la croix de la Légion-d'Honneur, deux médailles d'or, deux médailles de première classe à l'Exposition universelle de Paris, établissent suffisamment l'importance de cette découverte.

M. CAZEAUX sera à Saumur, lundi 14 avril, hôtel Budan (la journée seulement.) (222)

Etude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur.

D'un exploit de Dixmier, huissier à Saumur, du 10 avril 1856, enregistré;

Il appert :

Que dame Victorine-Jeanne Commeau, épouse du sieur Joseph Goubin, boulanger, avec lequel elle demeure à Saumur,

A formé contre le syndic de la faillite de son mari sa demande en séparation de biens, et a constitué M^e Segris avoué à Saumur, à l'effet d'occuper pour elle sur cette demande.

Pour extrait,

(231) SEGRIS, avoué.

Etude M^e ARMAND SIMON, huissier-audencier à Saumur, successeur de M. Mignon.

VENTE MOBILIÈRE

Par autorité de justice.

Le dimanche 13 avril 1856, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, sur la principale place de la commune de Trèves-Canault, il sera procédé, par le ministère dudit M^e Simon, à la vente aux enchères et au comptant des meubles, objets mobiliers dont la désignation suit: une armoire neuve en frêne, fermant à clef, un buffet neuf à deux corps en cerisier, fermant à clef, chaise, linge, ustensiles de ménage, etc., etc.

On paiera comptant. (232)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GOUBIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Joseph Goubin, marchand boulanger, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, sont prévenus de nouveau, conformément aux dispositions de l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu lundi prochain 14 avril présent mois, à 8 heures très-précises du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,

(233)

A. DUBOUE.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1856,

Située au centre de la rue Royale, n^o , occupée présentement par M. Volant, composée comme suit :

Rez-de-chaussée: un grand magasin ouvrant sur la rue Royale, dans lequel on pourrait faire une arrière-boutique ou chambre à coucher; un grand salon avec cheminée de marbre; au 1^{er} étage, deux grandes chambres à cheminée de marbre, cabinet à côté, croisée à balcon sur la rue Royale; au 2^{me} étage, une chambre avec cheminée, ouvrant sur la rue; une autre chambre derrière servant de cuisine, grenier au-dessus, cave, buanderie, latrines, cour avec issue à la rivière de la Loire.

S'adresser à M. A. PIERRE, propriétaire, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (234)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

1^o UNE MAISON,

Située à Saumur, levée d'Enceinte, n^o 31,

Composée d'un salon de compagnie, une salle à manger, deux autres pièces avec corridor d'entrée; un premier étage; un deuxième étage, greniers avec chambre planchée.

Cuisine, cave, bûcher en sous-basement, cour, pompe, jardin, hangar, lieux d'aisances et autres servitudes.

2^o Une REMISE, à côté de la maison, avec grenier dessus, fosse à fumier et petit jardin derrière.

S'adresser, pour traiter, à M^e DION, notaire à Saumur. (235)

A VENDRE

MAISON, place de l'Arche Dorée, 24, occupée par M. Pineau, liquoriste.

A VENDRE OU A LOUER

Présentement,

Autre MAISON, levée d'Enceinte. S'adresser à M. CHEVALIER-CAMUS, qui occupe cette dernière maison.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une petite MAISON bourgeoise, avec JARDIN, logement de fermier, et environ 1 hectare de terres labourables.

Le tout situé près le Chapeau, sur le bord du chemin de fer.

S'adresser, pour traiter, à M^e DION, notaire. (237)

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le lundi 21 avril 1856, à midi, SUR LA MISE A PRIX DE 1,500 FRANCS, ude

MAISON et DÉPENDANCES, SITUÉE AU PONT-FOUCHARD, Près Saumur.

Composée de: Deux chambres basses, dont une à cheminée; une cave, un petit caveau et une écurie, grenier au-dessus; deux escaliers en pierres dures; trois chambres hautes et un cabinet; grenier sur les chambres; un autre corps de bâtiment contenant deux écuries, grenier au-dessus, le tout construit en pierres et couvert en ardoises; grand portail, puits, jeu de boules et grande cour; une porte cochère au midi et une porte au levant sur l'ancien chemin. (238)

M. HUBLLOT, marchand de chevaux à Doué, a l'honneur de prévenir MM. les amateurs de Saumur, qu'il aura, le 24 et le 25 courant, 60 CHEVAUX DE LUXE en tout genre; ils resteront chez M. BEIGNÉ, à la Croix-Verte.

A VENDRE UN JARDIN,

Contenant environ 4 ares 12 centiares, avec logements et cave en roc, situé à Saumur, ayant issue sur les rues de la Petite-Gueule-du-Loup et du Pressoir-Saint-Antoine.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (216)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE A l'amiable,

UNE MAISON,

Située à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas, occupée par le sieur Pautré, tailleur d'habits, composée d'une boutique, cuisine, cabinet, cave, premier étage et grenier.

S'adresser, pour traiter, au sieur Jean FERCHAUD, propriétaire à Saumur, rue Saint-Nicolas, soit à M^e DION, notaire. (240)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 13 avril 1856, à midi,

Plusieurs CAVES, grandes et petites, avec cheminées, boulangerie, pressoir, jardin et dépendances, le tout situé au Petit-Puy, commune de Saumur, appartenant aux enfants Pasquier.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (200)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 79.

5,000 FR. A PLACER

A rente viagère.

S'adresser à M^e DION. (214)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE A l'amiable,

Deux MAISONS, situées à Saumur, rue du Portail-Louis, n^{os} 22 et 24, occupées par MM. Besson et Guignon et autres locataires.

S'adresser à M^{me} V^e HÉRISSE et à son fils, et à M^e DION, notaire. (211)

A LA VILLE DE PARIS

PLACE SAINT-PIERRE

PRIX FIXE.

PRIX FIXE.

SAUMUR

Vente au comptant, escompte cinq pour cent.

Nouveautés pour mariages.

Châles et Soieries.

Draperie de toutes les fabriques.

Articles pour Pantalons et Gilets.

Le succès toujours croissant de cette maison vient de la bonne qualité de ses marchandises vendues meilleur marché qu'ailleurs et de la variété de ses assortiments.

Mise en vente, pour cette saison, d'un choix considérable de FANTAISIE, pour robes simples et à volants.

ORLEANS, toutes nuances et en toutes qualités, vendus au-dessous du cours.

JUPONS gancés, Lavallière, haute nouveauté.

Malgré l'augmentation, nous offrons toujours les mêmes sortes de CRÉTONNES fortes et de MADAPOLAMS fins, depuis 50 c.

Dépôt de LEDER WOLL (madapolams anglais), extra-fort, pour chemises de... 1 fr. 20 à 1 fr. 35

100 dessins différents d'indiennes, 3 et 4 couleurs, parfaitement bon teint... 60

Solde considérable de TAFFETAS NOIR, vendu dans les conditions suivantes :

Taffetas tout cuit, 60 cent. de large, qualité de 5 fr. » vendu	3	90
d° d° d° 6 50 d°	5	»
d° d° 65 d° 7 50 d°	5	90

OMBRELLES soie, 2 fr. 10 et au-dessus. — MARQUISES nouveauté, 3 fr. 95 et au-dessus.

(209)

Etude de M^e MAUBERT, huissier à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Par autorité de justice.

Le dimanche 13 avril 1856, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, en date du 5 avril 1856, enregistré, il sera, par le ministère de M^e MAUBERT, huissier à Saumur, procédé, au domicile des époux BAUCÉ, cultivateurs à Gravouilleau, commune de Distré, à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers, consistant en :

Meubles meublants, linges de toutes espèces, vaches, veaux, moutons, cheval, charrette, harnais, ustensiles aratoires, paille, chaume, foin, et quantité d'autres bons objets. On paiera comptant. (224)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 5, occupée par M. Bousseton, photographe.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, place de l'Arche-Dorée ; Et à M^e CHASLE, notaire à Saumur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A DONNER A RENTE VIAGERE,

à 9 p. 100,

Une somme de 3,000 fr. sur une tête de 62 ans.

S'adresser audit notaire. (159)

A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain ou pour la Saint-Jean prochaine 1856,

MAGASIN joignant l'hôtel J. Budan, place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M. J. BUDAN. (381)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON, à Saumur, rue du Temple, n° 10, dépendant de la succession de M^{lle} Frémon.

S'adresser audit notaire. (158)

M. PERRAULT, de Méron, a l'honneur d'informer MM. les Amateurs que le 11 courant, il aura à Saumur, hôtel de la Croix-Verte, chez M. BESNIER, 40 CHEVAUX de tout genre.

CAFÉ TORREFIÉ A LA VAPEUR

De GUÉRINEAU Jeune et BOUCHET, à Bourges.

Arôme supérieur concentré. — Économie et force.

Une demi-dose suffit pour faire une forte tasse, soit à l'eau, soit au lait. Se trouve, à Saumur, chez M. PERALO, épicier, seul dépositaire. (203)

Librairie LAGNY Frères, éditeurs rue Garancière, 8, à Paris.

HISTOIRE

DU CONSULAT, DE L'EMPIRE ET DE LA RESTAURATION,

Par M. LAURENTIE,

2 Volumes in-8°. — Prix : 10 Fr.

Ces deux volumes forment le complément de l'histoire de France.

A LOUER

Pour la St-Jean 1857,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue des Payens, n° 16, AVEC JARDIN.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur. (106)

MAISON

SITUÉE A DOUÉ,

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

Sa position au centre de la ville, sur la place de la Halle aux blés et sur celle de l'Hôpital, permet l'établissement avantageux d'un café, ou assure l'heureuse continuation du commerce qui s'y exerce depuis plus de 50 ans.

S'adresser à MM. GUIONIS à Doué, ou à M. ABELARD, avocat à Saumur.

A LOUER

A UN PRIX TRÈS-MODÉRÉ,

Pour entrer en jouissance de suite,

Une fort jolie petite MAISON de Campagne, très-agréablement située, dans les environs de Saumur, et sur les bords de la Loire.

S'adresser au bureau du Journal.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

A LA VILLE DE SAUMUR

MAISON BOISSIER.

ARTICLES POUR MARIAGES

Châles, Dentelles, Soieries, Hautes Nouveautés

CACHEMIRE DES INDES

LONGS ET CARRÉS.

Mise en vente de plusieurs affaires importantes de marchandises traitées avant la hausse.

Fu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,